



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le Chef du service

Lyon, le **20 OCT. 2021**

à

Commune de LARAJASSE
place de la mairie
69590 LARAJASSE

Réf : dossier cascade n° 69-2021-00209

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Des travaux de mise en séparatif du centre bourg de la commune de LARAJASSE

P J : - Annexe : Obligation d'information de la date de commencement des travaux

Par courrier en date du 17/06/2021, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant : **Des travaux de mise en séparatif du centre bourg de la commune de LARAJASSE**, dossier enregistré sous le numéro 69-2021-00209, pour lequel un récépissé vous a été délivré.

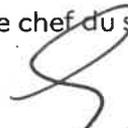
J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration au titre de la loi sur l'eau. Dès lors, sans préjudice de l'application d'autres réglementations, vous pouvez entreprendre cette opération conformément au dossier déposé et complété le 20/09/2021. Les services de Police de l'eau (sd69@ofb.gouv.fr, ddt-sen@rhone.gouv.fr) doivent être avertis 10 jours avant le début des travaux.

Le dossier sera mis à la disposition du public, et le récépissé accompagné de ce courrier affichés en mairie pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le RHONE durant une période d'au moins six mois. A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux par le déclarant et par les tiers devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément aux dispositions de l'article R.514-3-1 du code de l'environnement. En application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée au préfet au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Le chef du service



Laurent GARIPUY

Copies :

- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

OBLIGATION D'INFORMATION DE LA DATE DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX

En déposant votre dossier de demande, vous vous êtes engagés à **informer le Service Eau et Nature de la DDT des dates de démarrage et de fin chantier, au moins 10 jours à l'avance.**

Je vous remercie de remplir les certificats ci-dessous et de les retourner soit par courriel aux adresses suivantes : ddt-eau@rhone.gouv.fr et sd69@ofb.gouv.fr, soit par voie postale (Direction Départementale des Territoires du Rhône - Service Eau et Nature - 165 rue garibaldi - CS 33862 - 69401 LYON cedex 03).

Certificat de commencement d'exécution des travaux

Nom, prénom ou Raison sociale : Commune de LARAJASSE

Adresse : place de la mairie – 69590 LARAJASSE

Nature et commune de situation du projet : **Des travaux de mise en séparatif du centre bourg de la commune de LARAJASSE**

Numéro cascade du dossier : 69-2021-00209

Date de commencement prévu des travaux : _____
(les services de police de l'eau seront prévenus au moins 10 jours avant la date de début des travaux)

Les travaux seront réalisés conformément au récépissé de déclaration, aux éléments contenus dans le dossier déposé, aux arrêtés ministériels de prescriptions générales et à l'arrêté de prescriptions spécifiques le cas échéant.

Date :

signature du pétitionnaire

✕

Certificat de fin de travaux

Nom, prénom ou Raison sociale : Commune de LARAJASSE

Adresse : place de la mairie - 69590 LARAJASSE

Nature et commune de situation du projet : Des travaux de mise en séparatif du centre bourg de la commune de LARAJASSE

Numéro cascade du dossier : 69-2021-00209

Date de fin des travaux : _____

Date :

signature du pétitionnaire

ce certificat n'exclut pas l'envoi de pièces techniques qui pourraient être exigées en fin de travaux

